



# Informations importantes concernant les obligations de sécurité et de protection (“Safety and Security”) relatives à la fourniture de données, destinées aux importations en Grande-Bretagne (GB) de marchandises en provenance de l’Union européenne (EU)

## Entry Summary Declarations (ENS – Déclarations sommaires d’entrée)

À partir du **31 janvier 2025**, vous devrez soumettre des Déclarations sommaires d’entrée (ENS) si vous importez **en Grande-Bretagne des marchandises en provenance de l’Union européenne**. Les informations des ENS servent à protéger les citoyens et la Grande-Bretagne des marchandises illicites telles que les drogues et les armes.

Bien que légalement responsables de la soumission des Déclarations sommaires d’entrée, les transporteurs qui font circuler des marchandises par les frontières britanniques peuvent choisir de charger une tierce partie de les soumettre en leur nom.

Nous encourageons les entreprises pratiquant les importations de l’UE vers la Grande-Bretagne à se familiariser avec ces nouvelles obligations.

**Nous vous invitons à décider dès maintenant** avec les acteurs de votre chaîne d’approvisionnement qui sera responsable de remplir les ENS relatives aux importations de l’UE vers la Grande-Bretagne et à déterminer quelles informations devront être fournies à partir du 31 janvier 2025.

## Comment soumettre vos Déclarations sommaires d’entrée

Les Déclarations sommaires d’entrée sont soumises sur le système informatique S&S GB.

Ces Déclarations sommaires d’entrée peuvent être soumises de plusieurs façons, en acquérant un logiciel spécialisé, en faisant appel à un agent des douanes ou à des intermédiaires, par exemple.

Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur [GOV.UK](https://www.gov.uk).

## Simplification du cadre réglementaire

À partir du 31 janvier 2025, nous réduirons le volume de données à fournir sur les ENS.

Pour de plus amples détails, veuillez consulter notre [page Sécurité et protection](#).